

n° 02

Date de publication
7 mai 2018

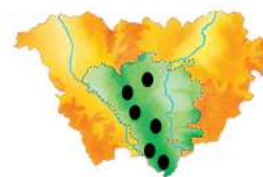
Lentille Verte du Puy AOP



À retenir cette semaine

- ✓ Sitones : surveillez les parcelles semées après le 20 avril
- ✓ La croissance de la culture est restée faible au cours de la dernière semaine

Réseau



Ce bulletin fait état d'observations du 4 mai 2018 de 7 parcelles sur 10 déclarées dans la zone de production de la Lentille Verte du Puy.

Stades et état des cultures

Pour les semis précoces, le stade végétatif de la lentille va de 6 feuilles à 7 feuilles.

Pour les semis plus tardifs effectués après mi-avril, le stade de la lentille va de 3 à 5 feuilles.

En raison des conditions climatiques difficiles les jours précédents, manque de luminosité et températures inférieures aux normales, la croissance de la culture est restée faible. Les prévisions météorologiques des jours suivants, plus chaudes et orageuses, vont permettre un développement soutenu.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture et ODG Lentille Verte du Puy



Situation des bioagresseurs (ravageurs et maladies)

- La sitone du pois



- La sitone du pois est responsable de morsures sur les feuilles et les tiges de la lentille.
- Pour les semis précoces, la lentille a dépassé le stade 3/4 feuilles ; ces parcelles ne présentent plus de risque quant aux attaques de sitones.
- Pour les semis plus tardifs de mi avril, le retour du soleil accompagné de conditions climatiques plus douces vont être favorables à des attaques de sitones. **Les parcelles de lentilles entre le stade levée et 3/4 feuilles devront faire l'objet d'une attention particulière sur ce ravageur durant les semaines 20 et 21. Surveillez vos parcelles !!!**
- Analyse de risque : le seuil de nuisibilité de la sitone du pois est atteint dans une parcelle lorsque sur 20 plants prélevés, les deux conditions suivantes sont réunies : 50 % comportent au moins 3 morsures et le plant n'a pas atteint le stade 3/4 feuilles.
Les sitones sont actives dès que la température journalière dépasse les 8/10°C et par temps ensoleillé.

- Les maladies racinaires

- Les problèmes de jaunissement des plants dûs à des nécroses racinaires (Pythium, Fusarium) ne sont pas signalés sur l'ensemble des parcelles du réseau d'observation.
- Analyse de risque : le seuil de nuisibilité est atteint dès l'apparition des premiers foyers dans une parcelle. Les facteurs favorables à son déclenchement sont des températures supérieures à 20°C, des semis réalisés sur des parcelles mal ressuyées, un tassement excessif des sols ainsi que des rotations courtes. **Le retour de températures plus chaudes cette semaine va être un facteur déclencheur du risque des maladies racinaires sur les lentilles les plus développées (au-delà de 8 feuilles).**
- Seuls les leviers techniques et agronomiques permettent de limiter son impact sur la culture de lentille : réflexions sur les rotations, travail du sol en conditions ressuyées.



- Maladies foliaires

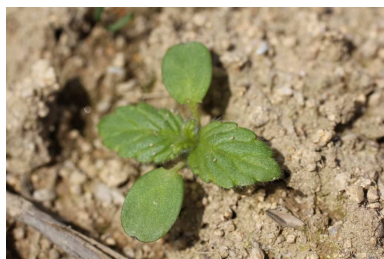
- Actuellement les observations ne font pas apparaître de problèmes de maladies sur la partie aérienne de la lentille.

Adventices

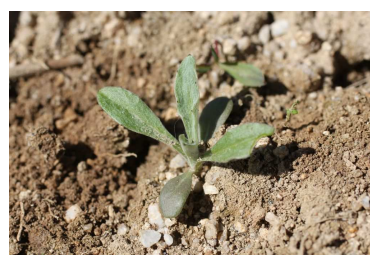
- Les adventices les plus problématiques pour la culture de la lentille sont les bleuets des champs et les orties royales. En fonction de la date de semis, leur stade varie de la levée jusqu'à 5 - 6 feuilles.
-
- La technique du désherbage mécanique en post levée avec la herse étrille donne des résultats intéressants à condition que cet outil soit utilisé sur sol ressuyé en surface et sans pluie dans les 48 heures suivant le passage. Le stade optimum d'intervention se situe à 3/4 feuilles de la lentille lorsque les mauvaises herbes sont encore au stade plantule.

Les conditions climatiques chaudes de ce début de semaine ont permis un bon ressuyage des parcelles. Il est temps d'intervenir sur les parcelles où la lentille a atteint le stade 4 feuilles.

Sur les parcelles semées précocement, les adventices atteignent le stade 6/8 feuilles. Le recours à un désherbage mécanique va présenter très peu d'efficacité sur des adventices développées.



Ortie royale



Bleuet des champs

Source photos : Chambre d'Agriculture 43